



Montreuil, le 6 avril 2017

Objet: Réponses de Philippe Poutou, candidat du Nouveau Parti Anticapitaliste, au questionnaire du SNES

Autonomie

Questions aux candidats

- ❶ *Y a-t-il des domaines pour lesquels vous êtes favorable à un élargissement de l'autonomie des établissements ? Si oui, lesquels ?*
- ❷ *Dans le cadre de cette autonomie, faut-il selon vous revoir, et si oui dans quel sens, les rôles respectifs du chef d'établissement, du conseil d'administration et des équipes pédagogiques ?*
- ❸ *Comptez-vous poursuivre dans l'élargissement des compétences des recteurs au détriment des compétences nationales ?*
- ❹ *Êtes-vous favorable au maintien du recrutement des enseignants, des CPE, des Psy-ÉN par concours ? Le chef d'établissement doit-il intervenir dans le choix des personnels amenés à exercer dans l'établissement ?*
- ❺ *Êtes-vous favorable à de nouveaux transferts de compétences de l'État vers les collectivités territoriales ? Si oui lesquels ? Et pourquoi ?*

1) Nous sommes opposés à un élargissement de l'autonomie des établissements. Nous sommes favorables à un cadrage national des contenus enseignés et de l'organisation des enseignements. Sur tout le territoire : un même droit à l'éducation, de la maternelle à l'université.

2) La société que nous voulons construire implique que l'auto-organisation prévale à tous les échelons de la société, du quartier aux entreprises en passant par les services publics. Ainsi la-le chef-e d'établissement n'a pas vocation à recouvrir les fonctions qu'elle-il occupe aujourd'hui. Ce rôle pourrait être tournant parmi les personnels et des tâches « de base » doivent lui être dévolues (enseignement, entretien, cuisine...).

3) De la même manière que les directions d'établissement pourraient être élues et révocables, on peut imaginer la même chose pour les recteur-e-s. Ne doit leur être dévolues qu'un travail d'organisation, de répartition des moyens nationaux. Les décisions politiques doivent rester nationales.

4) Le recrutement par concours garantit l'indépendance des personnels de la tutelle politique et les protège de l'arbitraire. Les concours doivent rester nationaux. La nomination des personnels dans les établissements doit rester une compétence ministérielle et rectorale.

5) Le transfert de compétences vers les collectivités a créé un grand nombre d'inégalités dépendantes de la richesse du territoire où se situe l'établissement. Il n'est donc pas nécessaire d'aller plus loin dans la décentralisation, bien au contraire.

Métiers

Questions aux candidats

- ① Quelles mesures prendrez-vous pour améliorer les conditions de travail des personnels (temps de concertation, alternatives aux méthodes managériales actuelles...)?
- ② Quelle est votre conception de la formation des maîtres (cursus universitaire, articulation des différentes composantes de la formation, place du concours, année de stage post-concours, entrée dans le métier, formation continue)?
- ③ Respecterez-vous la loi du 5 mars 2014 et l'organisation du SPOTLV en deux branches? Engagerez-vous un plan de reprise par l'État des CIO départementaux ou financés actuellement par des collectivités?
- ④ Conforterez-vous le rôle éducatif des CPE?
- ⑤ Que comptez-vous faire pour améliorer la situation des AED et des AESH?

1) Il est nécessaire d'abaisser le temps de travail des personnels enseignants de manière à ce que puisse être prévus dans leur temps de travail des temps de concertation dont le contenu doit rester à la libre appréciation des équipes (réunion d'équipe disciplinaire, réunion d'équipe de classe / de niveau...) ce temps dégagé peut aussi être utilisé par l'enseignant-e pour ses recherches personnelles dans l'élaboration de ses cours.

2) La mastérisation a eu un effet désastreux sur le recrutement des enseignant-e. Elle est, avec la baisse de l'attractivité des métiers, la première cause de la crise actuelle de recrutement. C'est pourquoi il est indispensable que le concours soit accessible dès la licence. Il serait suivi de deux années de formation professionnelle délivrant un master. De plus, en sus de la création d'une allocation d'autonomie pour tou-te-s les jeunes en formation, les étudiant-e-s se destinant au métier d'enseignant-e doivent percevoir un pré-salaire complémentaire, comptabilisé dans leur ancienneté de carrière et leurs droits à la retraite.

3) La décentralisation du service public d'orientation inféode l'orientation aux marchés d'emplois locaux, au détriment du libre choix des élèves. Ce service doit rester sous contrôle de l'État.

4) Les CPE ont un rôle primordial dans les établissements. Ils sont malheureusement de plus en plus associés aux équipes de direction et parfois contraints d'exercer un management assez agressif sur les vies scolaires. C'est pourquoi leur rôle éducatif doit être conforté en les détachant de toute contingence directionnelle.

5) Les AED sont de moins en moins des étudiants – surveillants. Ce sont de plus en plus des emplois occupés par des personnes à défaut d'un autre métier. Il est nécessaire de leur redonner un statut véritable comme l'était celui des MI-SE (maître d'internat, surveillant d'externat) et de reconnaître dans leur temps de travail le temps nécessaires à leurs études, de même que les universités doivent prendre en compte dans leurs études le temps de leur travail (aménagement horaires, semestriels, d'examen...).

Les AESH sont dans une situation dramatique. Alors que la loi a créé un droit opposable à l'inclusion des élèves en situation de handicap, l'État est incapable de prévoir un encadrement digne de ce nom pour cet accueil. Il est indispensable que ce métier trouve une place statutaire dans l'Éducation Nationale (comme les ATSEM dans le premier degré, qui doivent redevenir des personnels de l'État par ailleurs) mais surtout que beaucoup plus d'enseignant-e-s soient formés aux problématiques des élèves en situation de handicap et / ou en grande difficulté.

Emplois, recrutement

Questions aux candidats

- 1) *Quelle est votre estimation des besoins en emplois d'enseignants dans le second degré public pour les cinq années à venir (volume, objectifs) ?*
- 2) *Quelle politique comptez-vous mettre en œuvre pour répondre aux besoins du système éducatif et rendre à nouveau attractives les voies menant aux concours (recrutement de personnels titulaires, engagement pluriannuel, vivier de candidats) ?*
- 3) *Quelles sont vos propositions concernant les moyens nécessaires à l'encadrement de la vie scolaire et concernant les personnels qui en ont la charge (notamment CPE, AED) ?*

1) Les effectifs moyens par classe, qui masquent les disparités au sein des établissements et entre établissements, rendent déjà compte des effectifs surchargés des classes en France, aussi en sus des 60000 postes annoncés lors de la précédente mandature (et qui ne sont pas tous pourvus et sont à pourvoir!) il en faudrait encore 60000 de plus.

2) Pour rendre attractive les voies menant au concours il est nécessaire de revaloriser le métier d'enseignant-e en rattrapant totalement les pertes de salaires subies suite au gel du point d'indice et aux faibles revalorisations précédentes. Il est nécessaire d'abonder tous les salaires des fonctionnaires d'un nombre de points correspondant à l'augmentation générale des salaires que nous souhaitons pour toute la population : SMIC à 1700 euros et 300 euros de plus par mois pour toutes et tous. De plus, comme précisé plus haut, il est nécessaire de prévoir un statut des futurs enseignant-e-s dès après le bac.

3) L'encadrement des élèves par la vie scolaire est devenu partout indigent. Il est nécessaire que tous les établissements de plus de 500 élèves aient deux CPE et que le nombre de surveillant-e-s correspondent environ à la moitié du nombre de divisions dans l'établissement, en collège notamment où les surveillant-e-s peuvent alors suivre individuellement certains aspects de la vie de l'élève (suivi des absences, aide aux devoirs...).

Salaires, pension, retraites

Questions aux candidats

- ① *Envisagez-vous une hausse significative de la valeur du point d'indice ? Êtes-vous favorable à l'indexation de cette valeur sur l'inflation ?*
- ② *Accélérez-vous la mise en place du protocole PPCR et en comblerez-vous les insuffisances ?*
- ③ *Comment lutterez-vous contre les écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes ?*
- ④ *Quelle place accordez-vous aux rémunérations indemnitaires par rapport aux traitements ?*
- ⑤ *L'évaluation des personnels doit-elle se traduire dans la carrière, dans la rémunération ? Si oui, comment et sous quelle forme ?*
- ⑥ *Envisagez-vous des mesures d'indexation des pensions de retraite sur les évolutions salariales ?*
- ⑦ *Quelle politique comptez-vous mener pour résorber la précarité dans le second degré de l'éducation nationale (accès au statut par titularisation, gestion...) ?*

1) Le point d'indice doit être revalorisé de manière à rattraper les pertes de pouvoir d'achat subies ces 20 dernières années. Sa revalorisation doit suivre au moins l'inflation.

2) Le protocole PPCR doit être abrogé. Il correspond à une dérèglementation dangereuse de la fonction publique en ce qu'il tend vers une fonction publique d'emploi et non plus de carrière. Il est nécessaire de respecter les métiers des agents. Cela passe par la définition d'une carrière donnée pour un corps donné. Ainsi les professeur-e-s de la maternelle à l'université doivent appartenir au même corps, déroulant une carrière à un rythme unique correspondant au plus favorable pré-existant.

3) Les écarts de rémunération hommes – femmes dans la fonction publique sont trop souvent dus à une mise à l'écart des femmes à un moment donné de leur carrière à cause du rôle familial que le patriarcat leur voue. Ainsi il est nécessaire de développer un service public gratuit de l'accueil pour la petite enfance, de scolariser les enfants dès deux ans. Ces écarts sont aussi dus à la mise à l'écart des femmes des fonctions de responsabilité. Ainsi il est nécessaire de recruter les personnels encadrant en proportion de femmes et d'hommes identique à celle de la profession encadrée.

4) Les rémunérations indemnitaires n'étant pas à proprement parler du salaire et ne participant souvent pas aux cotisations sociales, il est nécessaire de les réduire autant que possible et de les transformer en un nombre points d'indice correspondant.

5) L'évaluation des personnels doit être totalement déconnectée du déroulement de la carrière. Ce n'est pas l'appât du gain qui motive les personnels mais la reconnaissance des usagers et des pairs.

6) Les pensions doivent suivre les mêmes revalorisations que les traitements.

7) La titularisation de toutes et tous les précaires sans conditions est indispensable et un combat de premier ordre que nous vous invitons à promouvoir. Trop souvent, dans les périodes de « vache maigre » ou de dérèglementation, la politique du « passe ton concours d'abord » a été le cheval de Troie de la casse des statuts et des privatisations.

L'apprentissage

Questions aux candidats

- ❶ *Souhaitez-vous réserver l'apprentissage aux jeunes en situation de difficulté scolaire ou de décrochage ?*
- ❷ *Comment éviter les discriminations à l'embauche des jeunes en recherche d'un contrat d'apprentissage ? Et comment l'État peut-il mieux contrôler des formations qui sont de compétences régionales ?*
- ❸ *Comment limiter les sommes exorbitantes déversées vers l'apprentissage et comment mieux organiser le contrôle de ces financements ?*

1) L'apprentissage est trop souvent l'occasion pour le patronat d'exploiter les étudiant-e-s comme une main d'oeuvre quasi gratuite. L'apprentissage doit être aboli. Apprendre un métier doit se faire sous statut strictement scolaire.

2) La formation doit redevenir une compétence nationale pour éviter d'inféoder les diplômes aux besoins des employeurs locaux voire de créer des diplômes qui n'ont de valeur qu'au regard d'un seul employeur (certifications etc.). Les discriminations dans les voies d'apprentissages sont à combattre au même titre que celle à l'embauche à travers un contrôle strict des pratiques par l'inspection du travail et de lourde peines d'amende afférentes.

3) Les moyens prélevés sur la richesse produite dévolue à la formation professionnelle doivent être contrôlés par les professionnels de la formation eux-mêmes en concertation avec les étudiant-e-s.